

Questionnaire en ligne, entretiens téléphoniques, échanges dans les instances du syndicat, le SNPI-FSU a cherché à mieux comprendre la nature réelle du malaise professionnel fréquemment exprimé par les IEN. Même si les conditions d'exercice varient suivant les spécialités, les académies et les départements, deux éléments sont récurrents dans les réponses des collègues : une dégradation des conditions d'exercice et la difficulté à donner du sens aux demandes et injonctions adressées aux inspecteurs.

Une analyse plus détaillée est en cours et sera publiée ultérieurement mais vous trouverez ci-dessous les traits les plus marquants des réponses.

Toujours plus

Le constat est quasiment unanime d'une croissance permanente des demandes et d'une réduction des délais d'exécution. A cette tendance générale, se surajoute parfois une absence totale de hiérarchisation de ces demandes, la dernière faite s'affichant toujours comme prioritaire. La forme de la demande est de plus en plus souvent injonctive, sous une forme de prescriptions exécutoires qui ne tiennent compte ni de la spécificité des contextes, ni des actions déjà engagées. La faisabilité est rarement prise en compte ce qui conduit parfois à une exécution purement formelle et superficielle.

Rendre des comptes immédiatement

Si les IEN savent que leurs fonctions impliquent de devoir rendre des comptes, ils s'interrogent sur les évolutions des modalités de ce contrôle et leur influence sur leur activité professionnelle. Le premier problème évoqué est celui du délai de mesure des effets. Alors qu'il s'agit de mettre en œuvre des transformations profondes et que nul n'ignore les décalages entre temps pédagogique et temps politique, les mesures s'exercent à court terme et ne peuvent, de ce fait, être significatives de l'évolution réelle des pratiques enseignantes. Le recours systématique à des indicateurs superficiels déstabilise les inspecteurs qui ont fait le choix d'exercer leurs missions pour agir en profondeur sur les pratiques pédagogiques et didactiques.

Parfois les délais de retour sont tellement contraints qu'il est

matériellement impossible de collecter des données réellement significatives. Les inspecteurs disent leur malaise éthique de devoir contribuer à ce qu'ils considèrent, dans certaines situations, comme un « jeu de dupes ».

Réorganisations sans consultation

L'arrivée d'un nouveau supérieur hiérarchique conduit parfois à des volontés de réorganisation ou de transformations qui ne prennent pas le temps de l'analyse et sont conduites par des représentations a priori fondées sur des expériences précédentes qui ne s'avéreront pas toujours pertinentes dans un contexte local différent. Les inspecteurs chargés de mettre en œuvre ces réorganisations ne sont pas toujours consultés, leurs remarques guidées par la connaissance du territoire sont parfois ignorées. Ils doivent donc assumer une charge de travail supplémentaire, la gestion des conflits parfois générés par ces transformations alors qu'ils sont loin d'être convaincus de la pertinence des changements engagés et qu'ils disposent d'éléments fiables qui auraient dû être pris en compte.

Des injonctions parfois contradictoires

Les inspecteurs sont parfois soumis à des injonctions contradictoires. Un des facteurs semblant l'expliquer est la multiplication des sources de demandes notamment entre les autorités départementales et académiques. L'évolution des modalités de demandes contribue aussi à ces contradictions : il suffit aujourd'hui d'un mail pour transmettre une demande et cela contribue à la multiplication des demandes et donc à une augmentation du risque d'incohérence.

Transmission de l'information

L'usage des courriels a produit une inflation considérable des informations à traiter. A la quantité croissante, s'ajoute des usages irrationnels : envoi à toute une liste d'un courriel ne concernant qu'un nombre très réduit des destinataires, objets ne permettant pas d'appréhender rapidement le contenu, envois doublés, ...

L'essentiel et l'accessoire

Les demandes se succèdent sans que soit prise en compte la question de la compatibilité de leur traitement avec l'organi-

... suite p.6

sation du travail fondamental de l'IEN. Ainsi, beaucoup de collègues constatent la diminution de leur activité d'évaluation et d'accompagnement non par choix mais parce que la multiplication des tâches annexes accapare leur temps. Le pilotage en perd toute crédibilité, les axes fondamentaux de travail étant sans cesse reportés pour répondre à des demandes ponctuelles ou secondaires mais annoncées comme urgentes.

Le contexte d'une gestion difficile du fait de moyens insuffisants conduit à des pratiques guidées par la seule résolution d'urgences, indépendamment de la prise en compte de véritables logiques de pilotage. La pression de la presse locale, l'intervention d'élus conduisent parfois à des réponses qui ont pour seule vertu d'apaiser momentanément une situation ponctuelle.

Hiérarchie, pilotage et subsidiarité

Le principe de subsidiarité pourrait être une règle générale que ne viendrait mettre en cause que la nature très exceptionnelle de certaines situations. C'est loin d'être le cas et tout particulièrement pour les IEN chargés de circonscription de premier degré quand des relations entre élus et DASEN court-circuitent le cadre habituel du pilotage. Le problème est très complexe quand le supérieur hiérarchique dédit un inspecteur sans même le moindre échange préalable avec l'inspecteur. Des divergences d'appréciation sont évidemment concevables et les IEN savent la légitimité de leur supérieur hiérarchique à trancher mais cela supposerait, a minima, une discussion permettant d'appréhender les raisons de ces divergences.

Quelles conséquences pour la vie professionnelle?

La réponse d'un collègue exprime bien le sentiment partagé par la plupart : « le cœur de notre mission est complètement dilué dans une multitude de tâches qui ne font plus sens, parfois jusqu'à m'en faire perdre le goût pour la fonction ». C'est à une véritable crise d'identité professionnelle que nous sommes confrontés.

La fonction, de par sa complexité et la lourdeur de ses charges, ne peut trouver la motivation de son accomplissement que dans une conviction pour les finalités de l'action. Nos adhérents disent avoir choisi ce métier pour contribuer

à une amélioration effective de la qualité du service public d'éducation, notamment par une plus forte démocratisation de la réussite scolaire. Le cœur de leur métier est en parfaite cohérence avec cette motivation mais pas la multitude des tâches annexes qui viennent le submerger.

Quelles conséquences pour la vie personnelle?

Pour la plupart des IEN, les conditions de travail actuelles impactent fortement la vie personnelle. Tout d'abord par l'empiètement progressif de l'activité professionnelle sur le temps personnel tant par l'allongement des journées que par la réduction des week-ends et des vacances. Ensuite par une croissance du stress. La très grande majorité des inspecteurs se disent inquiets de l'apparition de troubles qu'ils considèrent comme consécutifs à la dégradation des conditions de travail, notamment troubles du sommeil et de l'anxiété.

Enfin, certains inspecteurs expriment un véritable désarroi personnel, percevant que malgré leurs efforts, ils ne parviennent plus à endiguer un cumul de fatigue, de stress et d'anxiété et qu'ils perçoivent des conséquences majeures sur leur santé. Souvent, leur attachement aux responsabilités qui leur sont confiées, les conduit à différer au-delà du raisonnable le recours à un arrêt maladie. Force est de constater que leurs supérieurs hiérarchiques ne font pas toujours preuve, dans ce cas, d'une réaction témoignant d'une véritable prise de conscience de la gravité des situations. Parfois c'est une véritable négation de la situation qui est opposée à l'inspecteur par son supérieur hiérarchique qui dans certains cas extrêmes peut aller jusqu'à solliciter avec insistance un inspecteur en arrêt maladie. Mais le plus souvent, c'est à une réponse banalisant la situation qu'est confronté l'inspecteur à qui est renvoyé que tout cela est partie inhérente de la fonction. Cette image liant la compétence professionnelle avec la capacité à « tout encaisser » nuit parfois aux réactions de solidarité collégiale qui pourraient constituer un appui en conduisant à interpréter les difficultés rencontrées comme des signes d'insuffisance professionnelle.

Il y a donc une nécessité absolue à agir pour retrouver des conditions d'exercice capables de prévenir les risques psychosociaux.